

## Aides AGEFIPH

Durée du contrat	Montant de l'aide
Contrat 6 mois	500€
Contrat 12 mois	1 000€
Contrat 18 mois	1 500€
Contrat 24 mois	2 000 €
Contrat 30 mois	2 500€
Contrat 36 mois	3 000€
CDI Apprentissage	3 000 €

Son montant est proratisé en fonction de la durée du contrat de travail et à compter du 6ème mois.

L'aide est cumulable avec les autres aides de l'AGEFIPH et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat ou les Régions.

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Référent Cap Emploi LE HAVRE : **Carole PICARD**

**02.35.22.71.21**

[c.picard@capemploi76lehavre.com](mailto:c.picard@capemploi76lehavre.com)

[www.capemploi.net](http://www.capemploi.net)

CAP EMPLOI Le Havre est géré par l'association:



En partenariat avec

**GROUPE JLO**  
DÉVELOPPEUR DE QVT

**cap**  
**emploi**  
ressources handicaps

**sameth**  
Handicap & Entreprises  
solutions actives pour le maintien  
dans l'emploi

## Le contrat d'apprentissage Employeur privé

- **Transmettre vos savoirs**
- **Anticiper vos besoins de recrutement**
- **Former à votre culture d'entreprise**

58 rue du Général Chanzy  
Chanzy Office  
76600 LE HAVRE

☎ 02.35.22.71.21

📠 02.35.43.52.81

✉ [secretariat@capemploi76lehavre.com](mailto:secretariat@capemploi76lehavre.com)

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Objectif

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail en alternance dont l'objet est l'acquisition d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP.

### Employeur

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue du secteur privé.

### Public

Tout public bénéficiaire de l'obligation d'emploi sans limite d'âge. L'apprenti est exclu du calcul d'effectif mais il est pris en compte dans le calcul de la DOETH.

### Durée du contrat et de la formation

La durée dépend du titre ou du diplôme préparé. Elle peut varier entre 1 et 4 ans maximum, pour un travailleur handicapé. Elle ne peut pas être inférieure à 400 heures. Elle se déroule dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

### Formalités

Le CFA, l'apprenti et l'entreprise signent un contrat (Cerfa FA13) qui est transmis à la chambre consulaire compétente pour l'enregistrement.

### Tutorat

La désignation d'un maître d'apprentissage est obligatoire. Il doit posséder le même diplôme ou titre et une expérience de 2 ans ou une expérience professionnelle de 3 ans en lien avec le métier.

Si le handicap de la personne nécessite un tutorat renforcé du fait de son handicap, l'AGEFIPH peut accorder une aide à l'accueil et à l'intégration de la personne. L'aide est accordée sur la base d'un plan d'action précisant les mesures que l'employeur met en place pour sécuriser la prise de fonction. Le montant maximum de l'aide est plafonnée à 3 000€.

## Rémunération

	- de 18 ans	18-20 ans	21 ans et +
1ère année	25 %	41 %	53 %
2ème année	37 %	49 %	61 %
3ème année	53 %	65 %	78 %

La rémunération minimum d'un apprenti est exprimée en pourcentage du SMIC\*.

Les conventions collectives ou accords de branches peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées. Si le contrat est prolongé d'un an, la rémunération est majorée de 15%.

Selon la taille de l'entreprise, > ou < 11 salariés, exonération totale ou partielle des charges patronales et salariales sauf pour les risques accident du travail et maladie professionnelle.

### Aides de l'Etat

Crédit d'impôt limité à la 1ère année et pour les apprentis préparant un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à Bac +2.

Montant : 1 600 € (2 200 € dans certains cas, notamment en cas d'embauche de travailleurs handicapés).

L'aide TPE jeune apprenti est versée aux entreprises ayant un effectif < à 11 salariés et qui recrutent un apprenti mineur : prise en charge de la rémunération pendant 1 an (1 100 € par trimestre = 4 400 € pour une année)

### Aides de la Région

L'Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire pour les entreprises ayant un effectif à 250 salariés : 1 000 € versée

La Prime à l'apprentissage TPE versée aux entreprises ayant un effectif < à 11 salariés : 1 000€ par année de formation